

Arch Rival Nails

Base Plus

Date de révision : 25-07-2025

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Base Plus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Couche de base professionnelle pour amélioration des ongles, pour utilisation sur la plaque de l'ongle uniquement

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4Z9

Courriel :

Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9 h - 17 h HNP)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)

Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7j

Après les heures : Contactez le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. Une FDS en français est disponible sur demande.

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015, et OSHA HCS 2012 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

MOT-SIGNAL : ATTENTION



GHS07 (Irritant/Sensibilisant) GHS09 (Danger pour l'environnement)

Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

Prévention :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/brouillard
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P391 : Recueillir le produit répandu

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

2.3 Autres dangers

EUH208 : Contient du triméthacrylate de triméthylolpropane et du phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle. Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés de perturbation endocrinienne : Selon les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES CONSTITUANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015, et OSHA HCS 2012.

Tableau 1 : Identification et classification des composants

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)	Notes
Acrolein/Acrylic Acid Copolymer	28349-72-6	Irrit. yeux 2 (H319) ; Irrit. peau 2 (H315) ; Sensib. peau 1 (H317)	45-50	[1] [3]
Polyacrylic Acid	9003-01-4	Irrit. yeux 2 (H319) ; Irrit. peau 2 (H315)	30-35	[2]
Triméthylolpropane Triméthacrylate	3290-92-4	Irrit. yeux 2 (H319) ; Irrit. peau 2 (H315) ; Sensib. peau 1 (H317) ; Aquatique chronique 2 (H411)	15-17	[1] [4]
Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate	84434-11-7	Irrit. yeux 2 (H319) ; Sensib. peau 1 (H317)	1,5-2,5	[1] [5]
Hydroxycyclohexyl Phényl ketone	947-19-3	Irrit. yeux 2 (H319) ; Sensib. peau 1 (H317)	1-2	[1] [6]

Diméthicone	63148-62-9	Non classifié	0,1-1	[7]
-------------	------------	---------------	-------	-----

Notes :

- [1] Sensibilisant cutané $\geq 0,1$ % contribuant à la classification de sensibilisation du mélange
- [2] Agent épaississant polymère
- [3] Composant principal déterminant la classification du mélange
- [4] Agent de réticulation - contient un inhibiteur (MEHQ) à
- [5] Composant photoinitiateur
- [6] Composant photoinitiateur secondaire
- [7] Aide au traitement/agent antimousse

Les pourcentages exacts (concentrations) de composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada), et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE).

Information supplémentaire pour les sensibilisants cutanés $\geq 0,1$ % : Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations $\geq 0,1$ % qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

Tableau 2 : Valeurs ATE et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ATE Orale (mg/kg)	ATE Cutanée (mg/kg)	ATE Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Acrolein/Acrylic Acid Copolymer	>2000	>2000	>5	Non applicable
Polyacrylic Acid	>2000	>2000	>20	Non applicable
Triméthylolpropane Triméthacrylate	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényl phosphinate	>2000	>2000	>20	Non applicable
Hydroxycyclohexyl Phényl ketone	>2000	>2000	>20	Non applicable
Diméthicone	Non classifié	Non classifié	Non classifié	Non applicable

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation :

Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation cutanée ou une éruption se produit, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les

paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf si dirigé par le personnel médical. Donner de l'eau à boire si conscient. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste :

Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de la prestation des premiers secours.

4.2 Principaux symptômes et effets

Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, douleur, larmoiement
- Peau : Irritation, rougeur, possible réaction allergique chez les individus sensibilisés
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

Effets retardés :

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite de contact allergique avec exposition répétée

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être requise. Des tests épicutanés peuvent être indiqués pour une sensibilisation confirmée.

Antidote : Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

Instructions spéciales pour le médecin : Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), pulvérisation d'eau/brouillard

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à haute pression (peut propager l'incendie), l'eau peut être inefficace pour l'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion :

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et des fragments organiques. Les composés contenant du phosphore peuvent produire des vapeurs d'acide phosphorique.

Dangers spécifiques :

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsque chauffés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complète. Utiliser la pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Retirer les contenants de la zone d'incendie s'il est sûr de le faire. Utiliser la pulvérisation d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas permettre l'entrée dans les égouts ou cours d'eau.

5.4 Autres informations

Point d'éclair : >82°C (>180°F) - Le produit est combustible mais pas facilement inflammable.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans le matériel renversé. Utiliser l'équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Pour les intervenants d'urgence :

Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement depuis la direction du vent. Prévenir tout rejet supplémentaire s'il est sûr de le faire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'entrée dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées. Aviser les autorités si le produit entre dans les cours d'eau ou égouts. Le produit est nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV :

Petits déversements (zones intérieures) :

- Contenir la zone de déversement pour prévenir la propagation
- Exposer le matériel déversé à la lumière UV ou au soleil direct pendant 30-60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériel devient inerte et peut être retiré mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et composants acryliques, rendant le nettoyage plus sûr

Gros déversements :

- Contenir le déversement en utilisant des digues de sable ou de terre
- Prévenir la propagation vers les égouts, drains ou cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs : Permettre l'exposition au soleil direct pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériel
- Pour les déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400nm) pour durcir le matériel déversé avant le retrait
- Recueillir le matériel durci mécaniquement

Méthode alternative (si le durcissement UV n'est pas faisable) :

- Absorber avec un matériel absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)
- Note : Le matériel non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux

Nettoyage :

Ventiler la zone. Porter l'ÉPI approprié pendant le nettoyage. Le matériel durci peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau.

NOTE DE SÉCURITÉ : Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations d'élimination.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation.

Utilisation professionnelle en salon d'ongles : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. Mettre à la terre les contenants et équipements de réception pour prévenir l'accumulation d'électricité statique.

Considérations de durcissement UV :

- Durcir immédiatement après application - le matériel non durci est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser la longueur d'onde UV appropriée (365-405nm) avec une puissance minimale de 36W pour un durcissement efficace
- Appliquer en couches minces (≤ 2 mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement
- Assurer un durcissement complet - vérifier une surface non collante avant de considérer le matériel sûr à

manipuler

- Nettoyer la contamination par durcissement UV des petits déversements avant le retrait mécanique lorsque possible
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition à la lumière UV

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, durcir les petites quantités par UV avant le retrait pour réduire le risque d'exposition.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute incompatibilité

Conditions de stockage : Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière UV et du soleil direct - conserver dans des zones sombres ou des contenants opaques aux UV. Conserver sous 25°C (77°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Protection contre la lumière UV :

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour prévenir le durcissement prématuré
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des radiations UV)
- Conserver à l'écart des fenêtres et sources de lumière UV
- Assurer que l'éclairage de stockage est exempt d'UV (LED ou incandescent préféré)

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines. Éviter le contact avec les métaux qui peuvent catalyser la polymérisation. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - causeront la dégradation du produit et la défaillance du contenant.

Exigences de stockage : Garder hors de portée des enfants. Conserver dans des zones avec protection contre l'incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour prévenir la polymérisation prématurée.

Considérations de contenant : Ne pas conserver dans des contenants de verre transparent ou de plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de contenant appropriés compatibles avec les composants acryliques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'amélioration des ongles nécessitant des systèmes de durcissement UV/LED. Destiné à être utilisé avec l'équipement de durcissement UV/LED approprié (365-405nm, minimum 36W) dans des environnements de salon d'ongles professionnels.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Acide acrylique (comme composant)	États-Unis (OSHA)	VLE	10 ppm (30 mg/m ³)	TWA 8 heures
Acide acrylique (comme composant)	États-Unis (NIOSH)	REL	10 ppm (30 mg/m ³)	TWA 10 heures
Acide acrylique (comme composant)	Canada	VLE	10 ppm (30 mg/m ³)	TWA 8 heures

Lorsque l'exposition en milieu de travail au triméthacrylate de triméthylolpropane (TMPTMA) peut survenir, référer au WEEL de l'AIHA : 1 mg/m³ (TWA 8h), peau.

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique établie pour les autres composants. Utiliser les directives générales de ventilation pour les composés organiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Non établi pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels devraient être consultés pour une

évaluation détaillée des risques.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non établie pour ce mélange. L'évaluation des risques environnementaux devrait considérer les PNEC des composants individuels.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale par aspiration adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes.

Équipement de protection individuelle :

Un équipement de protection approprié devrait être utilisé pour minimiser l'exposition.

Protection respiratoire :

Normalement non requise avec ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur à vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA. Pour les situations d'urgence ou d'exposition élevée, utiliser un respirateur à alimentation d'air à pression positive.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou néoprène. Le temps de perméation des gants devrait être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de protection chimique. Écran facial recommandé lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures. Une station de rinçage oculaire d'urgence devrait être disponible.

Protection de la peau :

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Chaussures imperméables recommandées.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Prévenir le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale. Ne pas décharger dans les égouts, cours d'eau ou sols.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :

Propriété	Valeur
Apparence	Liquide transparent à légèrement trouble
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Odeur acrylique légère caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/congélation	Non déterminé

Point d'ébullition initial/intervalle	>200°C (estimé)
Point d'éclair	>82°C (>180°F) (Vase clos)
Taux d'évaporation	
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites d'inflammabilité supérieure/inférieure	Non déterminé
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1,0 - 1,2 g/cm ³ à 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau ; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-ignition	Non déterminé
Température de décomposition	>250°C
Viscosité	200 - 2000 mPa·s à 25°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

Propriétés physiques supplémentaires :

- Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)
- Sensibilité mécanique : Non mécaniquement sensible
- Conductivité :
- Tension superficielle : Approximativement 35-45 mN/m à 25°C

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser sous certaines conditions (chaleur, lumière, catalyseurs). Les composants acryliques sont réactifs envers les radicaux libres.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs pour prévenir la polymérisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Peut survenir sous exposition à la chaleur, lumière UV, ou en présence de peroxydes ou autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut causer la rupture du contenant.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, lumière UV, soleil direct. Éviter les températures au-dessus de 40°C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts (acide sulfurique, acide nitrique), bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), amines, sels métalliques qui peuvent catalyser la polymérisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide phosphorique, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire du formaldéhyde et autres aldéhydes.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Orale : Non classée selon les données disponibles
- Cutanée : Non classée selon les données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles ; faible toxicité aiguë attendue

Valeurs ATE (Estimations de toxicité aiguë) :

- ATE orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)
- ATE cutanée : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)

Corrosion/irritation cutanée :

Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée. Basé sur la classification des composés acryliques composants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la classification du copolymère acroléine/acide acrylique et autres composants présents à >1%.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de multiples composants sensibilisants cutanés (Triméthacrylate de triméthylolpropane, Phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle, 1-Hydroxycyclohexyl phényl cétone).

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

Cancérogénicité :

Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité reproductive pour ce mélange.

STOT-exposition unique :

Non classé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

STOT-exposition répétée :

Non classé. Aucune évidence de toxicité d'organe cible avec exposition répétée.

Danger par aspiration :

Non classé. La faible volatilité réduit le risque d'aspiration.

Voie(s) d'exposition probable(s) :

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables pendant l'utilisation professionnelle.

L'exposition par inhalation est possible avec ventilation inadéquate.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

- Contact cutané : Irritation, rougeur, possible réaction allergique chez les individus sensibilisés
- Contact oculaire : Irritation, douleur, larmolement
- Inhalation : Irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

- Toxicité aquatique aiguë : Basé sur les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aquatique des composants :

- Triméthacrylate de triméthylolpropane : Aquatique chronique 2 (H411)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Les composants sont attendus comme étant intrinsèquement biodégradables basé sur l'analyse structurale. Les composants polymères peuvent se biodégrader lentement.

Dégradation abiotique :

Les composants acryliques peuvent subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. Photodégradation possible sous exposition UV.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu basé sur les poids moléculaires des composants et la solubilité dans l'eau. Les valeurs Log Kow pour la plupart des composants suggèrent une faible bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Attendu d'avoir une faible mobilité dans le sol due à la faible solubilité dans l'eau et la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Basé sur les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique due à la présence de substances nocives pour la vie aquatique.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas éliminer dans les déchets ordinaires ou verser dans les égouts. Considérer l'incinération dans une installation approuvée avec contrôles d'émissions appropriés.

Exigences spécifiques au Canada :

Classé comme déchet dangereux sous les réglementations environnementales provinciales. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences d'élimination spécifiques.

Exigences spécifiques à l'UE :

L'assignation de code de déchet devrait considérer la composition réelle et les réglementations locales. Les codes de déchet typiques peuvent inclure 08 04 09* (déchets d'adhésifs et mastics contenant des solvants organiques) ou 08 04 10 (déchets d'adhésifs et mastics autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 04 09).

Exigences spécifiques aux États-Unis :

Peut être sujet aux réglementations RCRA si les concentrations de constituants dépassent les seuils réglementaires. Consulter 40 CFR 261 pour détermination.

Élimination des contenants :

Les contenants devraient être complètement vidés et éliminés comme déchet dangereux à moins d'être correctement nettoyés. Triple rinçage des contenants avant recyclage ou élimination.

Précautions spéciales :

Assurer que l'élimination des déchets respecte les réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé pour le transport (point d'éclair >82°C et ne répond pas aux autres critères de marchandises dangereuses)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable - non classé comme marchandises dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non (ne répond pas aux seuils de danger environnemental pour le transport)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer que les emballages sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Le produit n'est pas classé comme marchandises dangereuses en raison du point d'éclair élevé et de la faible volatilité. Certains transporteurs peuvent exiger une déclaration de danger environnemental en raison des composants de toxicité aquatique. Consulter les exigences du transporteur pour les routes spécifiques.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

Vérification de classification de transport :

Ce produit d'amélioration des ongles n'est PAS classé comme marchandises dangereuses pour le transport. Contrairement aux vernis à ongles traditionnels contenant des niveaux élevés de solvants inflammables (acétone, acétate d'éthyle), cette formulation ne répond pas aux critères pour les Liquides inflammables de Classe 3. Le point d'éclair dépasse 82°C et le contenu organique volatil est minimal.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et environnementales spécifiques à la substance ou au mélange**RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :****Classification SIMDUT 2015 :**

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont inscrits ou exempts de la Liste intérieure des substances (LIS).

Règlement sur les cosmétiques (Canada) :

Sujet aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour les produits d'amélioration des ongles.

RÈGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Statut TSCA :

Tous les composants sont inscrits à l'Inventaire TSCA ou sont exempts.

Proposition 65 de Californie :

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

RÈGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise sous l'Annexe XIV. Aucune restriction sous l'Annexe XVII ne s'applique.

Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :

Le produit destiné aux applications d'amélioration des ongles doit se conformer aux réglementations cosmétiques pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation de sécurité chimique supplémentaire requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants inscrits sur AIC (Inventaire australien des produits chimiques industriels)
- Japon : Composants inscrits sur ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
- Corée du Sud : Composants inscrits sur la Liste des produits chimiques existants K-REACH

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025 incluant :

- Divulgence améliorée des ingrédients
- Mentions de danger mises à jour
- Format d'informations toxicologiques amélioré
- Ajout de déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ATE : Estimation de toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Niveau dérivé sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- SGH : Système général harmonisé
- NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail
- OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- ÉPI : Équipement de protection individuelle
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données d'inventaire C&L d'ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH des dangers chimiques
- Valeurs limites seuils ACGIH
- Fiches de données techniques du fabricant
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

16.4 Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de transition et méthodes de calcul selon l'Annexe I du Règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et formules d'additivité pour les dangers pour la santé, et classifications des composants individuels pour les dangers environnementaux.

16.5 Texte intégral des mentions de danger (phrases H) et conseils de prudence (phrases P) mentionnés aux Sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

16.6 Conseils de formation

Assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoive une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers secours
- Pratiques de manipulation et stockage sécuritaires
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Exigences réglementaires applicables

16.7 Informations supplémentaires

Cette Fiche de Données de Sécurité contient des informations basées sur les connaissances actuelles et est destinée à décrire le produit pour les exigences de sécurité, santé et environnementales. L'information ne devrait pas être interprétée comme garantissant des propriétés spécifiques.

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera révisée et mise à jour dans les 90 jours de toute nouvelle information significative sur les dangers, toxicologiques ou réglementaires devenant disponible qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, tel que requis par SIMDUT 2015.

Date de préparation : 25-juillet-2025
Date de dernière révision : 25-juillet-2025
Version : 1.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par : Département réglementaire technique
Révisé par : Département de sécurité des produits

Vérification de conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE, et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés par des bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles d'inventaire C&L d'ECHA et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations se rapportent seulement au matériel spécifique désigné ici et ne se rapportent

pas à l'utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS respecte les exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE, et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis tel que mis à jour pour les mandats de conformité 2025.